

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les CGV et CGG ci-dessous sont réservées aux seules commandes passées par des consommateurs au sens de l'article préliminaire du code de la consommation.

1 - **COMMANDE ET RÈGLEMENT:** Le client reconnaît avoir, préalablement à la commande, eu connaissance de l'ensemble des informations visées à l'article L 111-1 du code de la consommation. Toute commande a un caractère ferme et définitif. Le paiement est effectué dans les conditions prévues au moment de la commande. CENTRAL DE COMPRAS DE LEVANTE peut ainsi exiger le paiement de la totalité du prix au moment de la commande. En outre, nous nous réservons le droit de facturer les frais bancaires ou d'agios que nous aurions à supporter du fait d'un report d'échéance. Aucune annulation, totale ou partielle de commande définitive ne peut être acceptée, sauf accord écrit de CENTRAL DE COMPRAS DE LEVANTE, en dehors des cas légaux de rétractation. Aucune marchandise ne peut être renvoyée sans notre consentement préalable et nos instructions de réexpédition.

2 - **DÉLAI DE LIVRAISON:** Conformément aux dispositions de l'article L 216-1 du code de la consommation, la date de livraison portée au recto constitue la date limite à laquelle le vendeur s'engage à mettre la marchandise à disposition du client (la lui livrer si l'option de livraison a été souscrite lors de la commande) ou à exécuter la prestation promise (en l'absence d'une telle indication, le délai est réputé être de trente jours à compter dès la commande). En cas de dépassement de celle-ci, l'acheteur serait en droit, en application dudit article L 216-2 du code de la consommation d'adresser au magasin vendeur une injonction écrite de lui mettre la marchandise à disposition (de la lui livrer si le service de livraison a été souscrit lors de la commande) dans un délai supplémentaire raisonnable. Si le magasin CENTRAL DE COMPRAS DE LEVANTE vendeur n'y satisfait toujours pas, le contrat pourra être résilié de plein droit par le client au moyen d'un nouveau courrier adressé au magasin vendeur lui notifiant cette décision. CENTRAL DE COMPRAS DE LEVANTE se réserve le droit, en cas de défaillance du client à venir retirer sa marchandise dans un délai de 15 jours suivant la deuxième mise en demeure adressée à cette fin au dit client, par Lettre Recommandée avec Avis de Réception, de disposer librement de la marchandise et de conserver les sommes versées par le Client à la commande à titre d'indemnisation forfaitaire. Il est en effet d'ores et déjà convenu que toute marchandise non retirée malgré ces deux mises en demeure sera considérée comme abandonnée par le Client, ce dernier ayant ainsi renoncé à tout droit sur celle-ci.

3 - **LIVRAISONS À DOMICILE:** De convention expresse, le transfert de propriété de nos marchandises devient effectif dès leur sortie de nos magasins, c'est-à-dire à l'enlèvement par tout transporteur désigné à cette fin. La livraison n'implique pas la mise en service et/ou le montage des meubles. Aucune réclamation relative à la livraison ne peut être acceptée si elle n'a pas été notée lors de celle-ci sur l'exemplaire du bon de livraison. Nous ne pouvons en aucun cas, être rendus responsables, dans l'hypothèse où les marchandises commandées ne pourraient être acheminées à l'intérieur du domicile de l'acheteur, en raison du type de marchandise, à noter: mobilier, balnéo, fitness et matelas.

4 - **MISE À DISPOSITION:** L'acheteur doit mettre lui-même l'appareil en service. En cas de défauts apparents ou d'absence de notice d'emploi et d'entretien, l'acheteur doit les faire constater par écrit au vendeur lors de la mise en service.

5- **RECLAMATIONS:** L'acheteur est tenu de vérifier la marchandise, au moment de la livraison, et doit mentionner sur le bon de livraison, conformément à l'article L.217-19 du code de la

consommation, les réserves qu'il entend faire au sujet de l'état des biens reçus (conformité des meubles livrés avec ceux qui ont été commandés, défaut de fabrication, avarie de transport, etc.). Sauf en cas de vice caché, aucune réclamation ne sera admise, après réception des meubles par l'acheteur, si celui-ci n'en a pas fait mention sur le bon de livraison.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE

En tout état de cause, toute vente par CENTRAL DE COMPRAS DE LEVANTE, quelle que soit la nature du produit, reste couverte par la garantie légale de conformité du bien au contrat (articles L.217-1 à L.217-14 du Code de la Consommation) et celle des vices cachés (articles 1641 à 1649 du Code Civil).

6- Étendue TERRITORIALE: La garantie de CENTRAL DE COMPRAS DE LEVANTE s'applique en France Métropolitaine, à l'exclusion de Corse et des DOM-TOM. Les coordonnées du magasin garant figurent sur la facture d'achat du Consommateur. Pour activer cette Garantie, le client doit contacter CENTRAL DE COMPRAS DE LEVANTE soit par le biais de la messagerie de Rue du Commerce soit par e-mail à l'adresse info@ecode-store.com.

7- Validité de la Garantie de CENTRAL DE COMPRAS DE LEVANTE: Le bénéfice de la Garantie de CENTRAL DE COMPRAS DE LEVANTE ne sera accordé que sur la présentation de la facture d'achat du produit ou numéro de commande sur Rue du Commerce. La Garantie ne sera acquise qu'au premier acheteur de l'appareil et ne s'applique qu'aux appareils neufs. Toutefois, en cas de décès, le certificat de garantie bénéficiera au conjoint ou aux enfants habitant sous le même toit.

8- Réparations: Pour toute réparation pendant la durée de la garantie, l'acheteur doit s'adresser à CENTRAL DE COMPRAS DE LEVANTE à travers la messagerie de Rue du Commerce ou par e-mail à l'adresse info@ecode-store.com. La Garantie ne produira plus ses effets dans le cas où une intervention et/ou réparation aura été effectuée sur l'appareil par des personnes autres que celles agréées par le magasin. A l'occasion d'une éventuelle réparation, tout appareil portable doit être porté au Service Après-Vente par le client de CENTRAL DE COMPRAS DE LEVANTE. Dans le cadre de la garantie, CENTRAL DE COMPRAS DE LEVANTE disposera pour le client les pièces détachées nécessaires ou, dépend du problème, ramassera l'article à réparer. La durée de disponibilité des pièces détachées est, conformément aux dispositions de l'article L 111-4 du code de la consommation, indiquée sur le bon de commande.

9- Les exclusions de la Garantie de CENTRAL DE COMPRAS DE LEVANTE: Sont exclus de la Garantie de CENTRAL DE COMPRAS DE LEVANTE les dommages occasionnés directement ou indirectement par:

- Guerre étrangère, guerre civile, acte de terrorisme ou de sabotage commis dans le cadre d'actions concertées de terrorisme ou de sabotage, grève, émeute ou mouvement populaire.
- Les éruptions de volcans, tremblements de terre, inondations, raz-de-marée ou cataclysmes.
- Les effets directs ou indirects: d'explosion, de dégagement de chaleur, d'irradiation provenant de transmutations de noyaux d'atomes ou de la radioactivité, de radiations provoquées par l'accélération artificielle de particules, l'exposition à des champs magnétiques.

La garantie restera acquise au souscripteur, s'il peut prouver que le dommage n'a pas de rapport direct ou indirect avec ces événements.

Et aussi

- Les dommages ayant pour origine une cause externe au produit, tels que, et sans que cette liste, qui n'est qu'une illustration, soit exhaustive: choc, chute, intrusion de parasites, mauvaise utilisation, erreur de manipulation, brûlures, la décoloration à la lumière, l'humidité, la chaleur excessive, les coupures, les éraflures, toute imprégnation par un liquide.
- Les dommages consécutifs à un non respect des instructions d'entretien, à une installation ou un montage non conforme aux recommandations du fabricant (sauf si celle-ci a été faite par CENTRAL DE COMPRAS DE LEVANTE ou un prestataire agréé par l'Enseigne).
- L'usage professionnel (collectivités ...) et d'une façon générale toute activité de nature non domestique.
- Pour les produits d'ameublement, les défauts d'aspect liés à une différence de teinte, et/ou à la structure du bois, les différences de teinte liées à un réassortiment, les variations de teinte dues à l'influence de la lumière dans le temps.
- Les dommages n'affectant pas le bon fonctionnement de l'appareil, en particulier les dommages d'ordre esthétique: rayures, éraflures, trace de choc sur l'ébénisterie ou l'émail, accident du fumeur, et les pièces suivantes : carrosseries, lampes, voyants lumineux, tuyau et joint d'arrivée d'eau, tuyau de vidange, panier à couvert, vitres extérieures, couvercle, brûleurs et chapeau de brûleur, porte cassette, tous accessoires en général sauf s'ils sont la conséquence directe d'un dommage d'origine interne garanti.
- L'usure normale telle qu'elle n'affecte pas l'usage ou la sécurité du produit au quotidien.
- Les dommages engageant la responsabilité d'un tiers ou résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive.
- Les télécommandes à distance et cartes mémoires pour appareils photo numériques etc...
- Les frais de nettoyages des produits s'ils s'avèrent nécessaires pour effectuer la réparation.
- Les éléments ou accessoires dont le renouvellement régulier est nécessaire (piles, batteries, cartouches d'encre, lampes, filtres, saphir, etc.).
- Le remplacement des lampes d'éclairage, les câbles de liaison entre les appareils etc.
- Les dommages survenant lors du transport ou déménagement du produit effectué par le client ou l'un de ses représentants sous sa responsabilité.
- Les frais relatifs et/ou les dommages causés par une mauvaise qualité de l'alimentation du produit: tension électrique défectueuse, erreur de voltage, gaz non conforme, vidange, nettoyage filtre ...
- Les pertes de données consécutives à une panne de l'appareil (micro-informatique, téléphonie, appareils photo numériques, lecteurs MP3...).

La garantie de CENTRAL DE COMPRAS DE LEVANTE ne prend pas en charge les frais de réglage et de mise au point des appareils après la vente, sauf s'ils sont la conséquence d'un dommage

d'origine interne garanti. CENTRAL DE COMPRAS DE LEVANTE se réserve le droit de désigner un établissement de Service Après-Vente agréé chargé des réparations.

10- Champ d'application: Dans l'hypothèse où notre Service Après-Vente agréé constaterait l'impossibilité de réparer pendant la durée de la garantie un appareil (selon le Service Après-Vente et non selon le client) et/ou dans le cas où celui-ci ne serait plus fabriqué ou commercialisé sur le marché et/ou dans le cas défini au paragraphe ci-dessus, le magasin vendeur remboursera le prix de l'appareil et/ou offrira l'échange par un autre produit.

11- Litiges éventuels: En cas de difficultés dans l'application du présent contrat, le Consommateur a la possibilité avant toute action en justice, de rechercher une solution amiable, notamment avec l'aide d'une association de consommateurs, ou d'une organisation professionnelle de la branche ou de tout autre conseil de son choix. Il est rappelé que la recherche de solution amiable n'interrompt pas la garantie légale, ni la garantie contractuelle.